

## Partenariat entre la ferme de la Métairie et Amap' en BIOce pour l'année 2020

**Nom du producteur :** Sylvie et Gervais Arrondeau (producteurs de volailles, œufs, farines, huiles et légumes secs)

**Adresse du producteur :** 5, rue de la métairie, Massuères, 28 800 DANCY

**Référent de l'Amap'en BIOce :** Paul IOZZIA

Nom du produit	Conditionnement du produit	Prix
Œuf	à l'unité	0,30 €
Petit poulet	maxi 1,6 kg	13,00 €
Moyen poulet	entre 1,6 et 2,2 kg	15,50 €
Gros poulet	mini 2,2 kg	19,00 €
Pintade	entre 1,3 et 2 kg	15,00 €
Canette	entre 1,8 et 2,3 kg	20,00 €
Poule	entre 1,2 et 1,4 kg	7,50 €
Flageolets verts	500 g	2,10 €
Flageolets verts	1 kg	3,70 €
Flageolets verts	5 kg	15,50 €
Lingots blancs	500 g	2,10 €
Lingots blancs	1 kg	3,70 €
Lingots blancs	5 kg	15,50 €
Haricots rouges	500 g	2,10 €
Haricots rouges	1 kg	3,70 €
Haricots rouges	5 kg	15,50 €
Lentilles vertes	500 g	1,70 €
Lentilles vertes	1 kg	3,00 €
Lentilles vertes	5 kg	13,00 €
Huile de colza	50 cl	4,30 €
Huile de colza	1 litre	7,00 €
Huile de tournesol	50 cl	3,50 €
Huile de tournesol	1 litre	5,50 €
Farine de blé T80	1 kg	1,50 €
Farine de blé T80	5 kg	6,50 €
Farine de blé T110	1 kg	1,50 €
Farine de blé T110	5 kg	6,50 €
Farine de blé T65	1 kg	1,60 €
Farine de blé T65	5 kg	7,50 €
Farine de sarrasin	500 g	1,30 €
Farine de sarrasin	1 kg	2,40 €
Poularde (décembre 2020) *	env 2 kg	22,00 €
Dinde noire (décembre 2020) *	entre 3 et 4 kg	40,00 €
Dinde bronzée (décembre 2020) *	entre 5 et 6 kg	65,00 €
Oie (décembre 2020) *	env 5 kg	65,00 €
* Prix 2019 pouvant évoluer en fin d'année 2020.		

**Livraison et distribution :** Les compagnons du partage, rue de la motte, 28110 Lucé de 18h30 à 19h30. Dans le cas où l'adhérent ne vient pas retirer sa commande, les produits seront donnés aux compagnons du partage. **Aucun remboursement ne sera effectué.**

**Fréquence des livraisons :** toutes les deux semaines en fonction d'un calendrier établi entre le producteur et le référent. Cette fréquence peut être modifiée ponctuellement.

**Engagement du producteur :** Sylvie et Gervais Arrondeau, producteurs certifiés AB, s'engagent à livrer les produits qui leur seront commandés aux dates et heures fixées par l'association. Ils s'engagent à assurer une présence régulière aux livraisons afin de répondre aux différentes questions des amapiens et de construire une relation de confiance durable. Enfin, ils s'engagent à transmettre leur licence et leur certificat de conformité bio établis par leurs organismes de contrôle à l'association à chaque renouvellement.

**Engagement de l'Amap'en BIOce :** L'Amap'en BIOce veille au respect par les adhérents de leur engagement de soutien annuel des producteurs, exprimé collectivement et solidairement par le maintien d'un volume de commandes compatible avec l'engagement du producteur à livrer à l'Amap'en BIOce.

**L'Amap'en BIOce organise la commande des produits** par AmapJ au plus tard 15 jours avant la 1ère livraison de la période de commande.

**L'Amap'en BIOce organise la collecte du paiement des produits** que les adhérents font par chèque à l'ordre de Gervais ARRONDEAU, à déposer au plus tard sur le site de distribution le dernier jeudi de distribution "multi-produits" précédent la 1ère livraison de la période de commande ou par courrier postal expédié au référent au plus tard 10 jours avant la 1ère livraison de la période de commande. Après vérifications, le référent transmet les chèques au producteur.

**L'Amap'en BIOce tient le certificat bio** disponible pour le produire à la demande des adhérents.

Signature du producteur :

Pour l'Amap'en BIOce, signature du référent :

Exemplaire signé des 2 parties, disponible auprès du référent